

Conseil Communautaire

Délibération n°522026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260512-522026-DE



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothee GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Adhésion et désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de l'association OPENIG

Monsieur David Jeanjean, Vice-Président délégué à l'innovation DATA, rappelle qu'OpenIG est une association qui porte le collectif des systèmes d'information géographique en région Occitanie. Il s'agit d'un espace d'échanges entre professionnels du SIG et de la cartographie. Cette démarche participe au progrès de l'économie numérique autour de l'innovation du territoire.

60 collectivités, dont les intercommunalités voisines, les communes de la région Occitanie, la ville de Lunel, sont membres de cette association, ce qui lui permet d'être un puissant outil au service de ses adhérents.

L'intérêt d'OpenIG est multiple : des données de référencement acquises Scan25 accessibles aux adhérents, des orthophographies du territoire (acquises à des coûts partagés), des données relatives aux collectivités limitrophes, l'assurance de la conformité à la directive INSPIRE pour la diffusion de données, sont les apports plus importants. OpenIG accompagne les collectivités dans les projets de Data et de modernisation des standards de données, qui grâce à la mutualisation des données, permet de réaliser des économies d'échelles importantes. OpenIG organise des journées de formation et des conférences d'experts chaque année pour le compte de leurs adhérents.

Membre depuis 2019, Lunel Agglo souhaite poursuivre sa participation à l'association pour continuer à diversifier ses sources de données, participer au maillage des professionnels et obtenir des informations que, seule, elle n'aurait pas les moyens de financer.

Le tarif d'adhésion proposé par OpenIG garantit une participation financière transparente et équitable des collectivités : le calcul de l'adhésion annuelle correspond à sept centimes par habitant correspondant au nombre d'habitant au 1^{er} janvier de chaque année auquel s'ajoute un montant fixe de 400€. Pour 2026, le montant de cotisation sera de 3 719 € augmenté de 400€, soit 4 119 €.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) :

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo à l'association OpenIG dans les conditions susmentionnées,

APPROUVE les statuts de l'association OpenIG,

APPROUVE le montant de cotisation à verser à l'association au titre de l'année 2026, qui s'élève à 4 119 €, décomposé en 3 719 € liés au nombre d'habitants auquel s'ajoute un montant fixe de 400 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Dans le cadre de l'adhésion, il convient de désigner un représentant de la communauté d'agglomération Lunel Agglo au sein de l'assemblée générale de l'association qui désigne ensuite les membres du conseil d'administration.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président propose la candidature de monsieur David Jeanjean en tant que représentant de la communauté d'agglomération Lunel Agglo au sein de l'assemblée générale de l'association OPENIG.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de l'assemblée générale de l'association OPENIG.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de l'assemblée générale de l'association OPENIG, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de l'assemblée générale de l'association OPENIG, par scrutin public.

Le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) :

DESIGNE monsieur David Jeanjean en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de l'assemblée générale de l'association OPENIG, et le déclare immédiatement installé dans sa fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 12/05/26
Publication du

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260512-522026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex